



Formulaire de demande d'inscription tardive

Année académique 2026/2027

*En vertu de l'article 101 du Décret du 7 novembre 2013, à l'exception de l'inscription aux études de troisième cycle, **la date limite des demandes d'inscription est fixée au 30 septembre** suivant le début de l'année académique. Toutefois, **l'établissement d'enseignement supérieur peut autoriser exceptionnellement l'inscription d'un étudiant qui fait sa demande au-delà de cette date lorsque les circonstances invoquées le justifient, sans que cette demande d'inscription ne puisse être postérieure au 15 février.***

Entre le 1er octobre et le 31 octobre de l'année académique en cours, un étudiant de première année de premier cycle peut demander de modifier son inscription sans que cette nouvelle demande ne soit considérée comme une réorientation.

Nom :

Prénom :

Cursus souhaité pour l'inscription :

Année d'études :

Circonstances justifiant la demande d'inscription tardive :

Je certifie ne pas avoir été inscrit(e) dans un autre établissement de Fédération Wallonie Bruxelles pour l'année académique 2026/2027

Date et Signature de l'étudiant(e)